



Declaration à la mairie par la grand mere maternelle de mon fils

Par **TOM1234**, le **10/02/2021** à **08:28**

Bonjour,

Lorsque la mère de mon fils a accouché , je suis allé à la mairie de Limoges ou j'ai appris qu'en declarant mon fils il ne porterait que mon nom.

Sachant que la mère voulait également qu'il porte son nom, je l'ai alors appelé pour la prevenir et elle m'a donné rdv le lendemain pour faire une declaration conjointe et j'ai fait demi tour.

Le lendemain, elle n'était pas là et en me renseignant à la mairie, j'ai appris qu'elle avait envoyé sa mere (grand mere maternelle) l'après midi meme pour faire la declaration et ainsi qu'il ne porte que son nom.

Que faire pour que mon fils porte également mon nom?

Merci beaucoup

Par **youris**, le **10/02/2021** à **10:10**

bonjour,

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement (en pratique, c'est souvent le père).

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F961#:~:text=La%20naissance%20est%20d%C3%A9clar%C3%A9e%20>

salutations